

DECRET

D/2015/079/PRG/SGG

PORTANT MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DU DECRET D/2015/077/PRG/SGG
DU 06 MAI 2015 PORTANT NOMINATION DE CONSEILLERS
A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le Décret D/2012/132/PRG/SGG du 12 décembre 2012 portant organisation de la
Présidence de la République ;

DECRETE

Article 1 : L'Article 3 du Décret D/2015/077/PRG/SGG du 06 mai 2015 est
modifié ainsi qu'il suit : **Madame Marlyatou BARRY**, précédemment Présidente
du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de la Micro Finance
(ANAMIF), **est nommée Conseillère chargée de la Coopération.**

Article 4 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires et prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et
publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 07 MAI 2015


Prof. ALPHA CONDE